



Stratégie Europe 2020 : Contribution de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Programme National de Réforme Belge 2012

1. Introduction

Le présent document constitue la contribution commune Wallonie / Fédération Wallonie-Bruxelles au Programme National de Réforme Belge 2012. Celle-ci vise à alimenter la rédaction du PNR national, et en constitue une annexe. La structure du document se calque sur le PNR belge, qui a été construit conformément aux orientations fournies par la Commission. En particulier, le rapport de cette année constitue une actualisation des mesures annoncées en 2011, et met l'accent sur la mise en œuvre et la réponse aux recommandations et orientations du Conseil pour ce semestre 2012.

Les grands axes d'orientation politique et mesures principales des politiques wallonnes et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en lien avec la Stratégie Europe 2020, ses lignes directrices intégrées et ses principaux objectifs restent globalement inchangés par rapport à 2011. Nous renvoyons donc au PNR 2011 pour une description extensive de ces éléments.

2. Mise en œuvre du PNR 2011

2.1. Finances publiques

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrivent pleinement dans le respect de la trajectoire budgétaire présentée par la Belgique en avril 2011 dans le cadre de son Programme de stabilité 2011-2014. La Belgique s'y engageait à ramener son déficit sous la barre des 3 % du PIB dès 2012 et à rétablir l'équilibre budgétaire au plus tard en 2015.

Pour 2011, les normes d'emprunt de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été discutées dans le cadre du projet d'accord de coopération du 3 février 2010 examiné par la Conférence interministérielle du Budget et des Finances. Pour les Entités fédérées, les objectifs discutés correspondent aux soldes de financement SEC95 tels qu'ils figurent dans les projections pluriannuelles développées par les différentes entités et reprises dans les Exposés généraux relatifs aux budgets 2010 initiaux déposés devant les différentes assemblées parlementaires. L'objectif global 2011 des deux Entités correspondait à un déficit maximum de -815,74 millions €.

Dès l'élaboration du budget 2011 initial, le Gouvernement a décidé d'accélérer sa trajectoire de retour à l'équilibre et a arrêté un solde de financement global de -594,032 millions €, soit une marge favorable de 221,708 millions € par rapport à l'objectif officiel. Lors de l'ajustement du budget 2011, cette marge favorable a été portée à 252,154 millions €, le déficit global étant ramené à -493,633 millions €.

Cette marge favorable de 252,154 millions € a permis à la Wallonie de pouvoir prendre en charge une intervention de 207,5 millions en faveur du Holding Communal, l'un des principaux actionnaires de Dexia s.a., dans le cadre plus général de l'intervention des Etats belge et français en faveur de Dexia s.a., et ce tout en respectant a priori l'objectif officiel imparti à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles en vertu du Programme de stabilité 2011-2014 déposé par la Belgique en avril 2011.

Lors de l'élaboration du budget 2012, le Gouvernement a précisé à nouveau sa trajectoire de retour à l'équilibre en définissant des objectifs pour les années 2012 à 2015 :



Wallonie

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Millions €	2012	2013	2014	2015
FWB	-257,896	-202,890	-101,445	0
Wallonie	-201,700	-135,260	-67,630	0
TOTAL	-459,596	-338,150	-169,075	0

Pour 2012, le Gouvernement limite le déficit global à -459,596 millions €, soit l'équivalent de 2,8 % des recettes totales de la Wallonie et de la Fédération (hors produits d'emprunts). Par rapport à l'objectif repris pour la même année dans le projet d'accord de coopération du 3 février 2010 discuté en Conférence interministérielle du Budget et des Finances, le solde arrêté par le Gouvernement correspond à une amélioration de 112,833 millions €. Cette amélioration a été confirmée lors du contrôle budgétaire effectué en mars 2012.

Enfin, de rappeler que depuis l'exercice budgétaire 2009, un vaste plan d'économies est mis en œuvre en Wallonie et en Fédération pour assurer le retour à l'équilibre en 2015. Ce plan passe par le gel d'un certain nombre de dépenses primaires à leur niveau de 2009 (croissance nominale nulle). Outre ce statu quo, ces dépenses ont fait l'objet de diminutions nettes : - 2,5 % en 2010 et -3,8 % en 2012 pour la Wallonie et -3,8% en 2012 pour la Fédération. Les moyens de fonctionnement alloués aux organismes para-régionaux et para-communautaires sont également gelés en terme nominal depuis 2009, sauf majoration compensée par ailleurs. Enfin, en Wallonie, un effort particulier a été réalisé pour améliorer la perception des recettes propres de la Région.

Pour ce qui concerne la **pension des enseignants** (cf. Pacte pour l'Euro Plus), le projet de décret reportant de 55 à 58 ans la possibilité pour les enseignants de bénéficier du système de départ anticipé à la retraite (dit DPPR) a été adopté en décembre 2011. Le report est assorti de mesures permettant aux enseignants de travailler à mi-temps avant le départ définitif, selon un système de « pot » de mois accumulés en cours de carrière. Les réformes menées au niveau fédéral viennent ajouter de nouvelles règles encore à l'étude.

2.2. *Marché de l'emploi*

Le Plan Marshall 2.vert met l'accent sur la qualification via l'alternance (voir section enseignement et formation) et la généralisation progressive des stages professionnalisants dans le parcours du demandeur d'emploi, en particulier pour les plus jeunes. Dans le cadre de l'Accompagnement individualisé, lors de l'élaboration du plan d'actions, différentes mesures peuvent être proposées aux **jeunes demandeurs d'emploi** tout au long du parcours en fonction de la situation propre de chaque jeune. Ces mesures visent à obtenir des réponses concrètes et adéquates pouvant répondre à leurs besoins spécifiques. Notamment :

- Des « essais métiers » : Ces essais reposent sur une méthodologie basée sur une mise en situation directe qui immerge le public cible dans la réalité des métiers en tension et métiers porteurs – dont les métiers verts - sur le marché de l'emploi. Le dispositif mis en place par le FOREM est progressivement élargi à d'autres opérateurs ;
- Des séances, collectives ou individuelles, aidant le jeune à se positionner sur un ou plusieurs métiers et identifier le cas échéant un projet professionnel adapté à sa situation. Ces séances sont aussi l'occasion d'établir un plan d'actions adapté permettant au jeune de concrétiser ce projet (stages d'observation, stages en entreprise, mises en situation) ;
- Une diffusion organisée des possibilités qu'offre le marché aujourd'hui pour ces jeunes : les métiers émergents et métiers en demande,.... ;
- Une sensibilisation aux possibilités de travailler en Flandre (collaboration étroite avec le VDAB) en accompagnant ce jeune dans sa recherche d'emploi en Flandre ;



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

- Une information sur les possibilités de stages et d'emplois à l'étranger, via les conseillers en mobilité internationale du FOREM (liés au réseau EURES) ;
- Un adressage de certains jeunes vers des opérateurs bénéficiant d'une expertise spécifique relative à l'orientation et l'insertion de ceux-ci ;
- Pour les jeunes les plus vulnérables, un parcours multidimensionnel (incluant la dimension sociale et professionnelle). Ce parcours s'articule en très étroite collaboration avec les opérateurs permettant au demandeur d'emploi de résoudre des problématiques qui sortent du champ pur de l'insertion professionnelle en parallèle à la réalisation de ses actions de recherche d'emploi. Ce parcours peut s'organiser sur une période plus longue (max. 2 ans). Le jeune peut également être orienté vers un assistant social (depuis 2011) ;
- Une information complète sur les aides à l'emploi, liées à l'engagement du demandeur d'emploi par un employeur (Plans activa, Win Win,...) ;
- L'accès à des formations.

Les mesures mentionnées au chapitre "Enseignement et formation" dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire et en faveur de l'augmentation du taux de diplômés de l'enseignement supérieur ont également un impact en matière de lutte contre le chômage des jeunes.

L'axe « Inclusion sociale » de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels, développé dans les programmes FSE, permet le soutien d'un ensemble de projets d'insertion socioprofessionnelle, notamment de formation, portés par les acteurs du parcours d'insertion. Des projets spécifiques aux groupes de bénéficiaires prioritaires y sont notamment développés (demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail et notamment les peu qualifiés, personnes handicapées, bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, personnes d'origine étrangère). Par ailleurs, sont développées des actions d'accompagnement vers et sur le marché du travail, notamment à destination des jeunes et des travailleurs âgés.

Près de 50 % des personnes accompagnées dans le cadre du dispositif d'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi ne possèdent pas de diplôme de l'enseignement secondaire du 2^{ème} degré, et 36 % sont des jeunes de moins de 25 ans.

Le nouveau décret APE marchand, qui sera adopté en 2012, aura pour objectif de soutenir les petites entreprises (TPE) lors de la création du 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} emploi. Il visera notamment les groupes-cibles suivants : les personnes âgées de 50 ans et plus, les jeunes de moins de 30 ans, les personnes ayant une durée d'inoccupation supérieure à 2 ans.

Les réformes en cours concernant le renforcement d'une **politique active d'insertion sur le marché de l'emploi** sont détaillées au chapitre « emploi ».

2.3. Politique industrielle, PME et Marché intérieur

Dans le cadre de sa politique industrielle, le Gouvernement wallon poursuit sa **politique de pôles de compétitivité et de clustering**.

Concernant les pôles, le 7^{ème} appel à projets a été clôturé en 2011, avec un total de 36 projets financés (29 projets recherche, 5 en formation et 2 projets d'investissement), pour un budget de 62 millions €. Le 8^{ème} appel a été lancé en novembre 2011 (échéance : 30 juin 2012). Il s'agit d'un appel « développement durable » qui est également ouvert aux clusters.

Au niveau des clusters, au 31 décembre 2011, 11 clusters étaient reconnus au titre du décret du 18 janvier 2007 ; ceux-ci regroupaient environ 1.150 membres. Le poids des entreprises est prépondérant, avec 80 % des membres répertoriés. Le budget 2011 consacré à cette politique se monte à 1,4 million €. Une évaluation externe a été réalisée en 2011.



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Les travaux relatifs au Décret pérennisant ces politiques se sont poursuivis ; son adoption ne devrait cependant pas intervenir avant 2013.

Un accent particulier a été mis en 2011 sur l'internationalisation des pôles et des clusters, notamment via le réseau européen « Innovation Express » et les calls CIP, ainsi que la participation à plusieurs projets INTERREG, et le soutien de l'AWEX à l'internationalisation des pôles. Au premier semestre 2011, l'AWEX a également financé 75 projets de promotion des exportations et de visibilité internationale des pôles, dont notamment la mise en place de la mesure « Agent de liaison scientifique » et d'ambassadeurs des pôles, et mené 17 actions ciblées à l'étranger. Sur le plan de l'attraction des investisseurs étrangers, les 96 dossiers concrétisés sur la période 2006-2011 portent sur un investissement de 570 millions € et la création de plus de 1.700 emplois.

Le Gouvernement wallon a lancé en 2011 un Plan d'action pour favoriser la création et le développement des PME, conformément aux recommandations émises par la Commission à travers le Small Business Act. Ce **SBA wallon** vise quatre principes prioritaires : (1) La promotion de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes, (2) Le développement de mesures visant à faciliter l'accès aux financements pour les PME, (3) Le développement de l'innovation technologique et non technologique, et (4) L'internationalisation des PME et leur accès aux marchés, tant le marché intérieur que le marché extérieur.

Il vise à compléter les politiques régionales de soutien aux PME, sur base d'une analyse des besoins spécifiques des PME en Wallonie, et du degré de mise en œuvre des recommandations européennes. Le processus de développement de ce Plan se veut participatif, celui-ci associant les partenaires sociaux, les organisations représentatives des PME et les PME (organisation d'un « Parlement des PME »), ainsi que les acteurs de terrain. Un « SME envoy » wallon a également été désigné.

Par ailleurs, de nouvelles mesures ont été lancées depuis concernant le soutien aux PME, en particulier en matière **d'accès au financement** (renforcement du mécanisme de garantie pour la transmission d'entreprise, produit mixte de garantie et de prêt pour les TPE, les indépendants, les professions libérales et les artisans, micro-crédit pour les femmes entrepreneurs et les entrepreneurs faillis), de **transmission** d'entreprises, et **d'internationalisation** (chèques-coaching pour l'internationalisation), ainsi que de **soutien à l'esprit d'entreprise** (développement des outils pédagogiques et stages à destination des étudiants, entrepreneuriat féminin). A noter que différentes mesures concourant à ces objectifs sont mises en œuvre avec le soutien des Fonds structurels.

En matière de financement des PME, une réflexion a été lancée quant à la mobilisation des instruments européens (FEI, BEI et Fonds structurels), dans la perspective de la période 2014-2020. De nouveaux mécanismes sont également à l'étude. Le renforcement de différents dispositifs de soutien à l'internationalisation des PME est également prévu en 2012 (identification de partenaires, clustering, adaptation du programme de portage, renforcement du mécanisme des grappes à l'exportation, stimulation de la formation).

Quant au volet esprit d'entreprise, l'accent sera mis en 2012 sur le renforcement de la prise en compte des besoins des PME dans l'enseignement supérieur, de l'entrepreneuriat universitaire, des stages d'acculturation à l'entreprise pour les futurs enseignants, de la communication sur la transmission d'entreprises. Par ailleurs, l'intégration de cours visant au développement de l'esprit d'entreprendre dans la formation initiale des enseignants est également à l'étude, de même que l'instauration d'un module de formation à l'esprit d'entreprendre dans des filières de l'enseignement supérieur.



Il est également prévu de poursuivre l'ouverture du programme « EXPLORT » à des partenariats avec les institutions d'enseignement supérieur. Ces partenariats se déclinent sous la forme de stages à l'étranger gratuits pour le compte des entreprises wallonnes.

En matière de soutien à la **création d'activités**, des mesures ont été développées concernant la création d'emploi indépendant à titre principal par des mesures en faveur des indépendants à titre complémentaire : élargissement de l'accessibilité des chèques formation et allongement de la durée d'utilisation des chèques, soutien des candidats entrepreneurs via les structures d'accompagnement à l'auto-crédation d'emploi (SAACE, une 12^{ème} SAACE est attendue pour 2012), mise en place du plan « **Airbag** » pour l'installation en tant qu'indépendants à titre principal des indépendants à titre complémentaire depuis plus de 3 ans et des personnes ayant suivi une formation de chef d'entreprise ou un parcours auprès d'une SAACE. Le processus législatif concernant ce nouveau dispositif est en voie de finalisation ; ce dispositif devrait entrer en vigueur au 1^{er} semestre 2012.

Les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont poursuivi en 2011 la mise en œuvre de leurs **plans de simplification administrative** (Plan Ensemble Simplifions 2010-2014 et Plan Action Industrie), avec un accent sur la simplification des réglementations, la simplification et la dématérialisation des processus (notamment en matière d'accès des PME aux marchés publics et de permis d'environnement, aspects qui feront encore l'objet d'une attention particulière en 2012), l'évaluation et l'allègement de la charge administrative, la suppression de textes obsolètes (15 nouveaux textes proposés pour suppression). L'introduction du principe de confiance a été lancée à titre pilote en octobre 2011. Le développement d'un « test PME » est également prévu pour 2012.

3. Coordination thématique : Objectifs de la Stratégie Europe 2020

3.1. Emploi

Pour soutenir la hausse du taux d'emploi, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles mènent une stratégie basée sur trois axes principaux :

- La poursuite et le renforcement d'une politique active d'insertion sur le marché de l'emploi ;
- Le renforcement de la formation tout au long de la vie (cf. également section « Enseignement et formation ») ;
- La création d'un cadre propice à la création d'activités et d'emplois de qualité (cf. chap. 2).

Concernant le premier axe, deux réformes prioritaires sont en cours, pour lesquels les éléments d'avancement suivants peuvent être mis en évidence :

Installation de l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi

Actuellement, l'objectif est de prendre en charge :

- dans le mois qui suit le mois de l'inscription les jeunes de moins de 25 ans nouvellement inscrits après leur scolarité et disposant au maximum du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ;
- dans les 2 mois qui suivent l'inscription les jeunes de moins de 25 ans nouvellement inscrits après leur scolarité et disposant de l'enseignement supérieur ou universitaire (pour ces derniers, un contact avec le call center a lieu dès le 1^{er} mois) ;
- au plus tard dans les 6 mois après leur inscription les autres demandeurs d'emploi ;
- les personnes convoquées par l'ONEM en dehors de la période d'accompagnement et leur proposer un accompagnement supplémentaire plus léger.



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Ce processus d'accompagnement individualisé est instauré progressivement depuis janvier 2010 selon un phasage pour la mise en place des conseillers.

Compte tenu des objectifs liés à l'accompagnement individualisé et des contraintes budgétaires, le FOREM envisage la cible de 528 conseillers référents pour 2012. Ce volume de 528 conseillers permettra la prise en charge adaptée du volume attendu de demandeurs d'emploi en 2012 (objectif de 130.000 personnes), et ce sous réserve de l'impact des dispositions prises par le Gouvernement fédéral (cf. stage d'insertion des jeunes, activation des personnes de 50 ans et +).

Pour 2011, le bilan est le suivant : 500 conseillers ETP (698 personnes) sont affectés à l'accompagnement et près de 95.000 personnes ont été accompagnées par un conseiller référent. A ces 500 conseillers, il faut également ajouter le réseau des assistants sociaux du FOREM (20 personnes pour 16 ETP) qui prennent en charge les personnes ayant des difficultés particulières. Ces agents assurent ainsi l'accompagnement social de ces demandeurs d'emploi en amont du parcours professionnel. Lorsque les difficultés ont été résolues, les conseillers référents reprennent l'accompagnement des personnes vers l'emploi.

Outre la réallocation interne, la montée en puissance des conseillers sur cette nouvelle fonction a, par ailleurs, nécessité la mise en place d'un parcours de formation spécifique.

En ce qui concerne les développements technologiques nécessaires à la mise en œuvre du nouveau dispositif d'accompagnement, ils ont porté essentiellement en 2011 sur le ciblage des publics, le plan d'actions informatisé, la capitalisation des compétences selon des nomenclatures uniformisées et l'outil d'adressage des demandeurs d'emploi à des opérateurs.

Par rapport à 2010, le FOREM a développé deux axes de travail :

- d'une part, l'ensemble des personnes (et plus seulement les jeunes inscrits après leur scolarité) ont bénéficié d'un accompagnement d'un an ;
- d'autre part, le délai entre l'inscription et l'entretien de bilan pour les demandeurs d'emploi autres que les jeunes a été diminué de sorte de permettre une prise en charge au plus tard dans les 6 mois qui suivent l'inscription.

Parmi les personnes accompagnées, une attention particulière est accordée aux femmes (50 %), aux jeunes de moins de 25 ans (36 %) et aux personnes moins qualifiées. Ainsi au niveau de la qualification obtenue, 16 % étaient détenteurs du certificat de base et 34 % du diplôme de l'enseignement secondaire du 2^{ème} degré.

Concernant le décret relatif à l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et au dispositif de coopération, il a été adopté par le Parlement et publié au Moniteur belge en janvier 2012. Son arrêté d'exécution devrait être adopté à la fin du 1^{er} semestre 2012.

Renforcement de l'efficacité du service public d'emploi et de formation dans le cadre du contrat de gestion et du décret FOREM

Pour rappel, les principaux objectifs de la réforme sont de définir le cœur de métier (insertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail dans une perspective d'emploi durable et de qualité et satisfaction des besoins de recrutement des employeurs), recentrer le FOREM sur ses missions de base et le restructurer en conséquence, optimiser l'affectation des moyens et des ressources pour plus d'efficacité et d'efficience.

Pour l'année 2011, le bilan est le suivant :

- 31 mars 2011 : adoption par le Parlement wallon du décret instituant un comité stratégique, un bureau exécutif unique et un comité d'audit pour le FOREM ;
- 13 septembre 2011 : signature du contrat de gestion ;



- Décembre 2011 : adoption par le Gouvernement wallon en 2^{ème} lecture du décret FOREM.

Pour 2012, le calendrier est le suivant :

- Mars 2012 : passage du décret FOREM en 3^{ème} lecture au Gouvernement wallon ;
- 2^{ème} trimestre 2012 : finalisation des plans stratégiques opérationnels et transversaux pour la mise en œuvre du contrat de gestion et des tableaux de bord internes.

La mise en œuvre des nouvelles orientations prévues par le Contrat de gestion s'opérera sur la période 2011-2014.

Le développement des politiques de renforcement de la **formation tout au long de la vie** se poursuit (voir également section 3.3) : renforcement ciblé de l'offre de formation (métiers verts, langues, pôles de compétitivité, TIC) notamment avec l'appui des Fonds structurels, articulation entre politiques régionales et communautaires en matière d'enseignement et de formation, et amélioration de l'adéquation entre offre et demande, notamment en développant l'enseignement en alternance et l'enseignement qualifiant et en travaillant plus étroitement avec les secteurs (conventions sectorielles).

Concernant spécifiquement les formations en langues, la plate-forme « Wallangues » a été lancée en 2011, l'objectif est d'atteindre 150.000 inscrits fin 2012 (80.400 inscrits en février 2012). Par ailleurs, 97.152 chèques-formation ont également été remboursés pour l'apprentissage des langues en 2011.

Une convention cadre a été signée en mai 2011 entre les responsables de l'enseignement supérieur et quatre secteurs, à savoir : les nouvelles technologies, la construction et la chimie. Elle doit permettre d'expérimenter l'alternance entre l'enseignement supérieur et les entreprises et favoriser l'expérience chez le jeune travailleur, et doit également contribuer à attirer davantage de jeunes vers l'enseignement supérieur et favoriser l'attractivité de secteurs porteurs.

3.2. R&D et innovation

Les deux Gouvernements poursuivent les efforts pour intensifier les investissements en R&D et en innovation, et renforcer l'efficacité des politiques en la matière. Il s'agit d'une part de soutenir l'excellence de la recherche scientifique, et d'autre part de diffuser et valoriser davantage la recherche et l'innovation au sein du tissu économique et d'améliorer le fonctionnement du système régional d'innovation dans toutes ses composantes (innovation au sens large). Dans cette perspective, la mise en œuvre de la Stratégie intégrée de la Recherche 2011-2015 et du Plan « Creative Wallonia » a été poursuivie.

Dans le cadre de la **Stratégie Recherche 2011-2015**, les développements suivants sont à pointer pour 2011 :

- Les Gouvernements de la Wallonie et de la FWB ont approuvé en mai 2011 le "Partenariat Wallonie-Bruxelles pour les chercheurs et les chercheuses". Celui-ci comprend six objectifs déclinés en vingt-cinq mesures. Pour le mettre en œuvre, un budget pluriannuel de 1 million € est rendu disponible par le Plan Marshall 2.vert.
- Un 1^{er} appel à projet « partenariats publics-privés » (PPP) a été lancé en novembre 2011. Il est doté d'un budget indicatif de 6 millions €. Le PPP permet de fédérer les moyens financiers de la Wallonie avec ceux d'une entreprise et d'une institution de recherche pour répondre aux exigences d'une rupture technologique dans un secteur d'activité déterminé.



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

- Le Gouvernement wallon a décidé d'affecter annuellement 5 millions € au soutien aux infrastructures de recherche de très haut niveau : elles permettront aux équipes de recherche de prendre leur place dans la feuille ESFRI.
- Lancement d'un nouvel outil intitulé « First International » : l'objectif de l'appel est de financer des projets de recherche susceptibles d'avoir un impact positif sur le développement économique et social et sur la création d'emplois durables, et de former les chercheurs aux technologies émergentes ainsi que leur donner une expérience de partenariat scientifique international via un stage de 6 mois minimum dans un organisme de recherche étranger. L'appel devrait permettre de financer 10 mandats de chercheurs.
- Lancement, fin novembre 2011, d'un appel à projets « développement durable et environnement », intitulé "WB Green", il est doté d'un budget indicatif de 10 millions €. Pour la première fois dans le cadre d'un programme mobilisateur, les universités, hautes écoles et centres de recherche pourront être partenaires d'un même projet de recherche, qu'ils soient wallons ou bruxellois. Le parrainage est ouvert quant à lui à des entreprises qui possèdent un siège d'exploitation en Wallonie et/ou en Région de Bruxelles-Capitale.

Dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, 125 millions € ont été consacrés aux projets de R&D des pôles de compétitivité en 2011 (6^{ème} et 7^{ème} appels à projets). Le 8^{ème} appel est en cours.

Le **Plan Creative Wallonia**, lancé fin 2010, vise à stimuler l'innovation et la créativité en Wallonie, dans la sphère économique mais aussi dans la population dans son ensemble. Le Plan met en œuvre une approche à la fois ouverte et décloisonnée de l'innovation afin d'atteindre plusieurs publics cibles : étudiants, chercheurs, fonctionnaires, entreprises, créateurs,... Il s'agit de développer de nouvelles approches en termes de sensibilisation, de diffusion technologique, de création d'éco-systèmes innovants et de stimulation à la mise sur le marché de produits et services nouveaux. Plusieurs actions ont été développées en 2011, elles seront poursuivies voire renforcées en 2012 :

- Organisation d'une semaine de la Créativité en novembre 2011 ;
- Implication des académies universitaires dans des démarches pluridisciplinaires de recherche et de formation à la créativité et l'innovation ;
- Adoption d'un Master Plan TIC (mise en œuvre prévue en 2012) ;
- Création d'un Observatoire des tendances au service des acteurs économiques wallons ;
- Appel à projets « Coworking » (espaces de travail partagés offrant différents services et favorisant le croisement des connaissances) : 8 projets sélectionnés, budget de 600.000 € ;
- Appel à projets relatif à l'équipement de « Smart work centers ». 6 à 8 projets devraient pouvoir être soutenus en 2012 pour un total de 300.000 € ;
- La mise en place d'un dispositif d'aide à la consultance spécifique visant à soutenir la réalisation d'audit innovation dans les PME, qui sera opérationnel en 2012.
- Clôture de l'appel à projets Boost-up adressé aux indépendants et PME du secteur des industries créatives, avec pour objectif de soutenir la mise sur le marché de prototypes innovants. 6 projets primés, budget 2011 : 400.000 € (qui sera doublé en 2012).
- Wallimage crossmedia : soutien de 8 projets (570.000 €). Ce dispositif vise à soutenir la diffusion de productions via les canaux innovants des technologies digitales permettant d'élargir l'attractivité de l'œuvre au-delà du média dans laquelle elle a été créée.
- Mise en place d'un dispositif de soutien du passage d'un produit technologique innovant de l'état de prototype à l'industrialisation et à la mise sur le marché.

Une nouvelle mesure d'aide à la consultance en éco-innovation en faveur des PME a également été lancée en 2011.



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Enfin, une revue par les pairs du système régional d'innovation wallon pilotée par l'OCDE est en cours de réalisation et se clôturera en 2012.

3.3. Enseignement et formation

Les Gouvernements régionaux et communautaire entendent opérationnaliser l'éducation et la formation tout au long de la vie, notamment en développant les synergies entre acteurs de l'enseignement et de la formation et en développant une offre d'enseignement et de formation de qualité et accessible à tous.

Les projets en cours en matière d'enseignement convergent tous vers un objectif commun : la réussite pour chacun par la lutte contre l'échec et l'abandon scolaires. Cet objectif global sous-tend les projets suivants :

La refondation du qualifiant

Dans ce cadre, différents chantiers sont poursuivis dont notamment le soutien aux travaux du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) et la mise en œuvre de la certification par unités (CPU) qui est la réponse belge francophone à l'implémentation du système ECVET, le développement de l'alternance, le développement de l'orientation professionnelle en lien avec les besoins du marché du travail ainsi que l'élargissement de l'offre de l'enseignement de promotion sociale.

Les progrès suivants peuvent être soulignés quant aux différents chantiers prioritaires :

- Concernant la **CPU**, qui remplace le recours au redoublement dans les deux dernières années de l'enseignement obligatoire par un système de remédiation continue, celle-ci a été mise en place progressivement selon 2 modalités en 2010-2011, et l'expérimentation se poursuivra en 2012-2013 avec 5 métiers et une modalité commune à toutes les écoles concernées. Une mise en œuvre complète dans 5 métiers est prévue pour 2013-2014, et sera étendue à d'autres par après. Les premiers résultats sont encourageants.

Concernant la formation des enseignants, un gros programme de formation a été conçu pour l'implémentation de la CPU. A ce jour, plus de 800 personnes ont été formées.

Les formes 3 et 4 de l'enseignement spécialisé en secondaire sont également concernées.

Concernant le volet européen, le projet CPU-Europe continue ses travaux : Des visites ont déjà eu lieu en Finlande, en France et au Luxembourg, ainsi qu'en Communauté germanophone, pour prendre connaissance des projets locaux. Suite à un appel à projet de la Commission, un groupe d'experts ECVET a été mis sur pied sur le territoire Wallonie-Bruxelles.

- L'ouverture des **Centres de Technologie Avancée (CTA)** se poursuit (14 pour 2010-2011, 9 prévus pour 2011-2012 et 8 pour 2012-2013), avec l'appui des Fonds structurels.
- Les **Instances de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant (IPIEQ)**, ont mené en 2010-2011 des opérations de sensibilisation aux métiers et filières techniques. Celles-ci ont dans un premier temps travaillé sur des projets de valorisation de l'enseignement qualifiant et dans un deuxième temps abordent en 2011-2012 véritablement leur champ d'action central : le redéploiement de l'offre d'enseignement secondaire qualifiant par des mesures de soutien à la création d'options porteuses d'emploi, le maintien d'options faiblement peuplées, voire la concentration d'options. Pour 2012-2013, on connaîtra les premiers projets de regroupement d'options, et une évaluation sera réalisée.
- **Réforme de l'alternance** : celle-ci vise la mise en place d'un contrat unique en alternance pour tous les jeunes inscrits dans le cadre d'une formation en alternance en lien avec



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

l'obligation scolaire (IFAPME/SFPME/CEFA). Il remplacera le contrat d'apprentissage et la convention insertion socioprofessionnelle. Il est en outre prévu de permettre l'obtention de la certification CQ6 pour l'IFAPME. A cet égard, il existe un projet de passerelle (partenariat EPS/IFAPME) entre la Formation Chef d'entreprise et le bachelor.

En attendant la création de l'Office Francophone de la Formation en Alternance qui se heurte à des difficultés juridiques, les Gouvernements ont décidé de lancer un groupe de pilotage chargé d'actions de promotion et de soutien à l'alternance. Au terme de l'année scolaire 2011-2012, un projet de contrat unique d'alternance devrait être disponible, ce qui rendra l'alternance plus lisible et plus praticable tant pour le citoyen que pour l'entreprise.

La reconnaissance des compétences acquises en-dehors de l'enseignement fait également, depuis 2009, l'objet d'un projet de certification appelée « Reconnaissance des Compétences acquises en Formation » (ReCaF). Ces formations sont liées aux besoins du marché du travail et à un métier déterminé. Les certificats sont délivrés en fin de formation selon un modèle commun et en lien avec la validation des compétences.

- **Promotion des métiers et des filières techniques** : L'année 2012 est marquée par l'organisation de l'Euroskills à Spa-Francorchamps. Pour préparer cet événement, des villages-métiers ont été installés pendant les épreuves de sélection. Plus de 2.500 jeunes les ont visités. Cette initiative conjointe pourrait être renouvelée.
- **Les bassins de vie et pôles de synergies** devraient donner lieu à un accord de coopération présenté au 2^{ème} semestre 2012. Les groupes de travail ont été mis en place en 2011, et la concertation avec les instances concernées a été lancée début 2012.
- **Le Service Francophone des Métiers et Qualifications (SFMQ)** : Après une phase expérimentale durant l'année scolaire 2010-2011, le SFMQ a démarré l'année 2011-2012 la production d'une série de nouveaux profils de métiers et de formation. Ces profils de formation approuvés par tous les acteurs de l'enseignement et de la formation seront déclinés en référentiel de formation ou programmes de cours.

L'accompagnement d'expériences-pilotes de lutte contre le redoublement

Il s'agit d'une première étape d'une dynamique lancée sur le long terme, à différents moments du cursus scolaire et avec les différents acteurs concernés.

- **Décolage** : au bénéfice des enfants de 2,5 à 8 ans et des adultes qui les entourent, le projet vise la réduction progressive des maintiens et redoublements à l'école fondamentale. Calendrier : séances d'infos en mars et lancement des projets-pilotes en septembre.
- **Appel à projets de différenciation pédagogique** au sein du 1^{er} degré commun. L'objectif est de soutenir des expériences pilotes de parcours d'apprentissage adaptés et accompagnés, en vue d'atteindre les compétences-socles à 14 ans, pour des élèves ayant obtenu le CEB.

Le projet de décret relatif à la scolarisation des élèves primo-arrivants

Début 2012, le Gouvernement de la FWB a approuvé en 1^{ère} et 2^{ème} lectures l'avant-projet de décret visant à mettre en place un dispositif d'accueil et de **scolarisation des élèves primo-arrivants** (DASPA) en remplacement du décret de 2001 qui vise l'insertion des élèves primo-arrivants dans l'enseignement (« décret classes passerelles »). Ce nouveau dispositif plus souple devrait être en place dès la rentrée de septembre 2012. Celui-ci vise à assurer l'accueil, l'orientation et l'insertion des élèves primo-arrivants, à proposer un accompagnement scolaire et pédagogique adapté aux profils d'apprentissage des élèves et à proposer une étape de scolarisation intermédiaire d'une durée limitée avant la scolarisation dans une classe ordinaire.



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Le dispositif pilote cellule bien-être

Depuis septembre 2011, 80 établissements scolaires de tout réseau, niveau et type participent au dispositif pilote cellule bien-être, pour une durée de 2 ans. L'objectif est de favoriser la mise en place de projets de prévention globale et durable au sein des établissements scolaires, qui tiennent compte de leur diversité, de leurs besoins et de leurs ressources, en veillant à l'articulation entre les acteurs, dans le respect des rôles et missions de chacun.

L'accord relatif à la taille des classes

Début 2012, le Gouvernement de la FWB a pris acte de l'accord relatif à la **taille des classes dans l'enseignement fondamental et secondaire**. Celui-ci, conclu en décembre 2011 avec les organisations syndicales et les Pouvoirs Organisateurs, prévoit d'optimiser les moyens d'encadrement affectés aux écoles avec pour objectif de définir un nombre maximum d'élèves par classe.

L'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire

Après deux années en phase de lancement progressif, 2012 est l'année d'évaluation pour régulation du processus en concertation avec les acteurs.

Depuis 2009, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagée dans un vaste chantier de **modernisation de son enseignement supérieur**. Cette modernisation suppose un large éventail de mesures diverses dont l'élaboration et la mise en œuvre s'inscrivent dans un calendrier pluriannuel.

Parmi les actions les plus récentes qui s'inscrivent dans les pistes de modernisation préconisées par la Commission, on peut citer, sans être exhaustif :

- Le décret relatif à la gratuité et à la démocratisation de l'enseignement supérieur (19 juillet 2010). Un décret en préparation, instaurant un enseignement supérieur inclusif, poursuit le même objectif, en facilitant l'accès et le déroulement des cursus des étudiants en situation de handicap.
- Le décret relatif aux supports de cours (6 octobre 2011) qui garantit l'accès aux syllabi et autres supports de cours à tous les étudiants, constitue non seulement un élément appréciable de lutte contre le décrochage et de lutte contre l'échec mais apporte également des garanties en termes de qualité de la formation.
- Le décret relatif aux études relevant de l'enseignement supérieur en alternance (20 octobre 2011), qui prévoit qu'une partie des compétences nécessaires pour l'obtention d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur puisse être acquise en entreprise, permet d'amorcer un rapprochement structurel et pédagogique entre l'enseignement et les entreprises. Par ailleurs, des masters en alternance sont actuellement expérimentés par les hautes écoles au niveau de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En termes de perspectives, les actions évoquées ci-dessus doivent être amplifiées et les réflexions en cours doivent se développer. Ainsi, la modernisation de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles passera par une redéfinition profonde du paysage de l'enseignement supérieur. La nouvelle structure en projet s'articule, d'une part, sur une structure faîtière unique, chargée notamment de renforcer la visibilité de notre enseignement supérieur à l'international et, d'autre part, sur des pôles qui devront, entre autres missions, renforcer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur, en concertation étroite avec les acteurs socio-économiques de leur zone géographique.



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

3.4. Action sociale et Cohésion sociale

La Wallonie a fait de la cohésion sociale un objectif politique qu'elle définit, comme la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres et comme un processus dynamique reprenant l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer à tous, l'accès aux droits fondamentaux. La cohésion sociale résulte de la force des liens qui unissent une collectivité et dépend de l'accès des citoyens au logement, à l'emploi, aux soins, à la culture, aux loisirs. C'est donc une approche transversale et globale qui est mise en œuvre.

En matière d'insertion socioprofessionnelle, la politique menée en Wallonie est universelle, mais des efforts particuliers sont déployés pour accompagner certaines catégories de chômeurs, notamment les personnes les plus éloignées du marché du travail. Les axes principaux de la politique régionale en matière d'inclusion sociale portent sur l'éducation, la formation et l'insertion sur le marché du travail, notamment via des mesures de soutien à l'emploi et au développement de l'économie sociale. La Wallonie a également développé une approche intégrée en matière de lutte contre la grande pauvreté, de lutte et de prévention contre le surendettement, et d'accès effectif au logement.

A cet égard, elle soutient les trois axes prioritaires identifiés par la Plate-forme belge contre la pauvreté UE 2020 : l'inclusion active pour les personnes exclues du marché du travail, la lutte contre le sans-abrisme et le logement précaire, la lutte contre la pauvreté des enfants.

Concernant les mesures prioritaires, les éléments d'avancement suivants peuvent être pointés :

- **Conciliation entre vie privée et vie professionnelle en augmentant l'offre dans les services d'accueil de l'enfance, d'aide aux personnes,....** : Afin de répondre à l'impératif de la fin du régime notifié à l'Europe dans le cadre des aides d'Etat, il y aura 3 régimes distincts au niveau des postes APE : le marchand, le non-marchand et les pouvoirs locaux. A cet égard, un nouveau décret APE pour le marchand sera finalisé au cours de 2012 pour application dès 2013. Ce nouveau décret APE marchand aura pour objectif de soutenir les petites entreprises lors de la création du 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} emploi. Il visera notamment les groupes-cibles suivants : les 50 ans et plus, les jeunes de moins de 30 ans, les personnes ayant une durée d'inoccupation supérieure à 2 ans.

A la fin 2011, 2.300 postes ETP APE/PTP ont été pérennisés. Concernant les nouveaux postes, le Gouvernement wallon a pris la décision d'ouvrir 260 postes APE en 2012 dans les secteurs visant les personnes handicapées, les aînés et autres publics.

- **Renforcement de l'appui pour les publics éloignés du marché de l'emploi** : En matière d'alphabétisation, une convention pluriannuelle (2011-2013) entre la Région wallonne et Lire et Ecrire en Wallonie a été signée en septembre 2011. Cette convention reprend 4 axes de travail : l'appui au développement de la logique des plans d'actions territoriaux pour l'alphabétisation, le développement de la détection de l'analphabétisme, le renforcement de l'offre de formation et notamment pour les publics en (ré)affiliation sociale, le soutien à la formation des travailleurs. Un état des lieux des actions a été réalisé en 2011, il sera complété par une évaluation externe en 2012.

Le refinancement du dispositif de l'article 61 de la loi organique des CPAS visant l'engagement de bénéficiaires du RIS par les entreprises, à hauteur de 50 %, a été décidé en 2011 et est entré en vigueur début 2012. Des formations et informations aux CPAS ont été développées.

- **Logement** : La politique d'augmentation et d'amélioration de la qualité de l'offre de logements se poursuit. Il s'agit notamment d'accroître le parc de logements publics et de rénover le parc existant notamment en vue d'en améliorer les performances énergétiques, d'octroyer des primes au logement et à l'énergie pour l'amélioration des logements privés.



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

- **Financement structurel des abris de nuit :** La réflexion se poursuit sur ce chantier, la concertation avec les partenaires publics et associatifs se poursuivra en 2012, de même que la recherche de moyens financiers.
- **Lutte contre le surendettement :** En matière de prévention, un portail sera lancé en mars 2012. La réorganisation et la professionnalisation du secteur est en cours (textes passés en 1^{ère} lecture en octobre 2011, 2^{ème} lecture au premier semestre 2012). Le refinancement du secteur a été obtenu, et 37 postes APE lui seront dédiés.
- **Renforcement de l'accès aux droits fondamentaux au niveau local :** Le Plan de cohésion sociale des villes et communes de Wallonie (PCS) 2009-2013 vise à soutenir les communes wallonnes qui s'engagent à promouvoir la cohésion sociale sur leur territoire. Le PCS promeut l'exercice de 6 droits fondamentaux de compétence régionale (le droit à un revenu digne, le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale, le droit à un logement décent et à un environnement sain, le droit au travail, le droit à la formation, le droit à l'épanouissement culturel et social) et active 2 leviers : le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large.

Les PCS favorisent la cohésion sociale dans 147 communes wallonnes pour un volume d'emploi estimé à près de 670 ETP. Au total, le Plan mobilise près de 34 millions € (2010). Au total, on recense 1.699 actions réparties sur 4 axes : l'insertion socio-professionnelle (24 %), l'accès à un logement (12 %), l'accès à la santé et le traitement des assuétudes (19 %), le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et culturels (43 %).

L'évaluation d'impact du premier Plan de cohésion sociale 2009-2013 sera réalisée pour la fin 2012. Elle doit aussi permettre d'identifier les améliorations possibles, en vue de la préparation du prochain PCS 2014-2019.

- Le **Plan d'actions « Droits de l'enfant » 2011-2014** en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles poursuit 2 axes : l'information, la formation et l'éducation aux droits de l'enfant et la lutte contre les inégalités sociales et les discriminations. Il se compose de mesures concrètes visant à garantir à tous les enfants un niveau de vie suffisant, ce qui nécessite d'attacher une attention toute particulière au logement des enfants, de soutenir la parentalité, de garantir à chaque enfant un accueil, un enseignement et une éducation de qualité, de lutter contre les inégalités de santé et de lutter contre la maltraitance.

3.5. Energie-Climat

La politique wallonne en matière d'énergie repose sur quatre axes fondamentaux que sont la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie (en ce compris l'efficacité énergétique), le développement des énergies renouvelables, l'accès à l'énergie pour toutes et tous, et l'encadrement des marchés libéralisés de l'électricité et du gaz.

Par ailleurs, le Plan Marshall 2.vert consacre une intégration transversale des problématiques de développement durable, et en particulier des questions énergie-climat, ce qui implique une approche intégrée mobilisant différents champs d'intervention : recherche et innovation, aménagement du territoire, financement, accompagnement et soutien des entreprises, emploi, formation, politique industrielle,...

Dans le cadre de la **stratégie régionale de développement des énergies renouvelables**, l'objectif global est de tendre à 20 % de sources renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2020, dont une contribution de 8.000 GWh d'électricité de sources renouvelables sur le sol wallon.



Les mesures et évolutions suivantes peuvent être pointées en lien avec cet objectif :

- La définition d'un objectif éolien de 4.500 GWh à l'horizon 2020. Cet objectif s'inscrit dans l'actualisation du cadre de référence actuel. Il comportera une cartographie positive et la mise en place d'un cadre décretaal. L'aboutissement d'un travail d'inventaire des compétences des entreprises wallonnes dans les différents segments de la filière éolienne, de la conception à l'installation, permet également d'envisager des retombées socio-économiques liées à l'essor de la filière.
- Le régime de soutien à l'énergie solaire a été adapté. Concernant les installations solaires photovoltaïques de moins de 10 kW, le nombre de certificats verts est désormais dégressif au cours du temps. Grâce à cette mesure, un temps de retour sur investissement avantageux est maintenu malgré la diminution du nombre de certificats verts sur la durée de vie de l'installation. Les primes pour le solaire thermique sur les habitations neuves ont également été adaptées de manière à les intégrer dans le dispositif de soutien aux maisons neuves performantes, tout en conservant un incitant spécifique pour cette filière.
- Les travaux relatifs au mécanisme de soutien de l'électricité verte via les certificats verts se poursuivent dans le cadre de l'amélioration du système actuel en visant notamment un soutien global raisonnable par filière. Les quotas de certificats verts post-2012 ont été définitivement adoptés, donnant une visibilité pour les investissements d'électricité verte à l'horizon 2020. L'adaptation du mécanisme des certificats verts doit aboutir en 2012.
- Une étude indicative relative au potentiel biomasse-énergie en Wallonie a permis de solliciter certains acteurs du secteur. Les travaux se poursuivront pour aboutir à une stratégie 'biomasse durable', en ce compris la biomasse à des fins de chaleur et de cogénération, à la fin de l'année 2012.
- Dans le cadre de la transposition de la Directive 2009/28/CE, il est prévu de mettre en place une démarche de certification des installateurs de systèmes de production d'énergie à partir de sources renouvelables, en partenariat avec les autres entités fédérale et fédérées.

Le Plan Pluriannuel relatif à la **première Alliance Emploi-Environnement (AEE)** a été adopté en septembre 2011 par le Gouvernement wallon, de même qu'une quarantaine de contrats multisectoriels. L'objet de ces contrats est une adhésion de principe aux objectifs généraux de l'Alliance et l'engagement à contribuer aux actions prévues dans un ou plusieurs objectifs spécifiques. Sa mise en œuvre s'étalera sur la période 2011 – 2014.

L'objectif général de la première AEE est d'améliorer la qualité du bâti wallon et des performances énergétiques associées, tout en assurant la transition de l'ensemble du secteur de la construction vers une approche plus durable et en renforçant son niveau d'emploi.

Cet objectif général s'articule autour de 3 objectifs spécifiques :

1. Stimuler la demande de rénovation / construction durable de bâtiments privés

Un des objectifs spécifiques de l'AEE est de stimuler la demande de rénovation de logements privés via la mise en place d'un dispositif cohérent et attractif d'incitants. Ce dispositif s'articulera autour d'un Partenariat public-ménage (PPM).

Ce PPM doit être vu comme un plan de réforme et de rationalisation progressif des dispositifs incitatifs existants, complété par de nouvelles mesures financières et non financières (accompagnement et guidance). Il s'articulera autour de quatre axes majeurs :

- Mise en place d'un guichet unique, engagement d'écopasseurs (accompagnement des ménages) et mise en place d'un « passeport » du bâtiment (Ecopass) ;



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

- Une réforme du système des primes « énergie-logement » accessibles actuellement aux citoyens visant à rationaliser les dispositifs ;
- Une mise à disposition d'un financement AEE attractif pour les ménages qui se lancent dans au moins deux types de travaux de rénovation durable différents ;
- Des mesures incitatives complémentaires, notamment en faveur des locataires, ainsi que visant la transposition des Directives relatives à l'efficacité énergétique et aux services énergétiques et à la Performance énergétique des bâtiments.

Concernant les entreprises du secteur privé, différents incitants seront adaptés ou créés.

- Expérience pilote en matière de tiers investisseur relatif aux économies d'électricité des indépendants commerçants (accompagnement et mécanisme financier) ;
- Analyse et réorientation le cas échéant du programme d'aide aux économies d'énergie dans l'entreprise (AMURE) ;
- Les 16 accords de branche de 1^{ère} génération arrivent à échéance fin 2012. Les accords de 2^{ème} génération pourraient intégrer les dimensions relatives aux énergies renouvelables et au cycle de vie des produits ;
- Appel à projets pour la réalisation d'ouvrages exemplaires dans le secteur tertiaire ;
- Mise en place d'un système de garantie pour les investissements en efficacité énergétique dans les PME.

2. *Stimuler la demande de rénovation / construction durable de bâtiments publics*

Cet objectif sera poursuivi au travers d'une palette d'actions visant :

- Les marchés publics : intégration de clauses sociales et environnementales dans les cahiers de charges, élaboration d'un référentiel de performance non réglementaire,...
- La mise en œuvre d'un plan de **rénovation du parc de logements publics (Plan PIVERT)**. Suite aux appels à projets lancés en 2011, ceux-ci seront mis en œuvre en 2012 (4.000 logements) ;
- La réalisation de projets pilotes dans les logements publics ;
- Le développement de chaufferies collectives dans le secteur du logement public ;
- Le lancement de 2 appels à projets UREBA en faveur des écoles, des bâtiments communaux et du secteur associatif et la rénovation énergétique des bâtiments administratifs wallons.

3. *Renforcer les capacités du secteur de la construction, en ce compris l'offre de formations, pour la rénovation / construction durable de bâtiments*

Plusieurs catégories d'actions sont prévues :

- La mise en œuvre d'un vaste plan intégré de formations « vertes » : De multiples métiers sont concernés et différents partenaires sont associés. Plusieurs publics sont visés : les demandeurs d'emploi, les apprenants en alternance, les élèves et leurs enseignants. Les actions concernent aussi bien la formation que la promotion des métiers et l'orientation. Ce vaste programme a pour ambition d'ajuster l'offre de formation en fonction des besoins nouveaux des entreprises, de manière à favoriser le maintien et la création d'emploi dans un secteur intensif en main-d'œuvre.
- L'accompagnement spécifique des entreprises de la construction et la promotion de l'esprit d'entreprendre, la création de clubs d'entrepreneurs de la construction durable, l'élaboration et la mise en place d'un label qualité des entreprises ;
- Un appel à projets « éco-matériaux » visant à développer de nouvelles filières en Wallonie.